



## SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX  
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE  
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96  
@mail : [TRESOR.CGT059@WANADOO.fr](mailto:TRESOR.CGT059@WANADOO.fr)  
ou [CGT.59@CP.FINANCES.GOUV.FR](mailto:CGT.59@CP.FINANCES.GOUV.FR)  
URL : <http://perso.wanadoo.fr/sntcgt59/index.htm>  
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

### Comité Technique Paritaire Local du 09 janvier 2007

#### - Compte-rendu -

Le CTPL s'est réuni le 9 janvier 2007 pour donner son avis les points suivants :

1. Transfert de la mission domaniale à la Trésorerie Générale – Organisation générale
2. Dialogue social
3. Questions diverses

#### 1 - Transfert de la mission domaniale à la TG – Organisation générale

##### Extraits de la déclaration liminaire de la CGT :

###### « Sur la forme :

*Le transfert de la mission domaniale de la DGI à la CP est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Vous l'inscrivez à l'ordre du jour du comité paritaire technique local bien après coup...Un accroc supplémentaire au dialogue social !...*

*...Après votre rencontre à Valenciennes des agents des domaines le 21 décembre 2005, vous avez participé à la mise en place d'un dispositif préparatoire à la constitution d'un comité de pilotage... qui s'est réuni les 23 février, 14 mars et 12 juillet 2006.*

*Parallèlement, vous avez été associé au pilotage d'une mission dite de « modernisation de la gestion du patrimoine de l'Etat » entamée en octobre 2005 et émaillée de réunions les 13 janvier, 14 mars, 04 mai, 27 juin et 26 septembre 2006.*

*Cinq groupes de travail départementaux DGI/DGCP sur le transfert des missions domaniales ont été constitués en septembre 2006 et ont débouché sur une réunion de synthèse le 04 décembre 2006...*

*...Donc au total pas moins d'une quinzaine de réunions communes DGI-CP... sans communication (ou si peu) de votre part !*

*Evidemment, nous dénonçons une nouvelle fois cette culture du secret révélatrice du peu de cas que vous faites des agents et de leurs représentants.*

###### Sur le fonds :

*Ce transfert de la mission domaniale de la DGI à la CP est opéré sous le couvert de l'instauration d'une « politique immobilière dynamique » visant pour l'Etat à « évoluer d'un rôle de gestionnaire du patrimoine vers celui de propriétaire ».*

##### **Une politique domaniale dynamique ?**

*La CGT est d'accord pour dire que le Domaine a été trop longtemps oublié : il est urgent d'organiser le rattrapage en matière de contrôle financier des occupations du domaine public et privé de l'Etat, des redevances.*

*Redynamiser le Domaine, mais pas en cédant des missions au privé !*

*L'embauche de contractuels privés dès l'année 2006, les actes concédés aux notaires, les expertises demandées au privé ne sont pas de nature à rassurer les défenseurs de l'intérêt public.*

*Redynamiser le Domaine, oui, mais en ne se trompant pas de priorité !*

*Vente du patrimoine ou engagement national pour le logement, alors même que différentes autorités disent qu'il manque au moins 700.000 logements sociaux en France ? Pour la CGT, la priorité c'est le logement social !*

*Redynamiser le Domaine par une véritable offre de service public et de conseil qu'attendent les collectivités : des bruits insistants courent... sur la suppression programmée de la consultation pour les collectivités locales. Or 70% des évaluations le sont pour les collectivités locales. Comme les associations d'élus départementaux, régionaux et maires la CGT dénonce à la fois une possible perte de qualité des travaux et un impact financier direct sur le contribuable.*

*Redynamiser donc le Domaine, mais avec des moyens ! Dès le mois de juin 2006 la Direction Générale des Impôts annonçait la suppression de 35 emplois avant le transfert à la CP. Sur les 62 emplois transférés dans le département plusieurs ne sont pas pourvus, 19 agents sont susceptibles de partir à la retraite d'ici un an. Lorsque l'on a pris la mesure de la technicité des différents métiers de la mission domaniale de service public, comment dès lors ne pas être inquiet sur ces vacances fonctionnelles qui vont rapidement apparaître ?*

*Quel soutien et quel renfort prévus aux services de la Trésorerie Générale (Comptabilité et Produits Divers notamment) pour faire face à la charge de travail supplémentaire induite ?*

*Bref, l'opacité délibérément entretenue pendant la période préparatoire du transfert des domaines, l'indigence manifeste des moyens et la priorité affichée de vente du patrimoine domanial n'est pas de bon augure.*

***S'agissant des personnels**, que nous avons rencontrés, qu'ils proviennent de la Direction des Services Fiscaux de Lille ou de celle de Valenciennes, force est de constater qu'ils sont fortement attachés à la mission domaniale.*

*Au-delà même des inquiétudes qu'ils manifestent quant à l'évolution de leur mission et à sa pérennité, leur devenir personnel leur apparaît bien flou. Qu'il s'agisse de la future structure d'emplois de France Domaines, des règles de mutation, de promotion, de notation, les aspects bicéphales DGI/DGCP leur posent questions.*

**La CGT Trésor et Impôts, avec la fédération des finances CGT, resteront très attentives et réactives autant que de besoin. »**

### **Commentaires :**

Les missions domaniales sont transférées de la DGI au Trésor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ce transfert fait suite au « rapport TRON » (qui dit « *mettre en évidence les carences dans la gestion du patrimoine immobilier de l'état* »), et à une décision gouvernementale.

Conséquence immédiate dans le Nord : regroupement des 2 directions en une seule à Lille et dénommée France Domaines 59, avec une direction et un secrétariat unique, le regroupement des services de gestion domaniale de Lille et Valenciennes, le tout sur le site de Lille-Vauban. Seuls les services d'évaluation restent en résidence.

Les métiers des Domaines sont au nombre de 3 :

➤ **Evaluation des immeubles**

Les seuils légaux sont fixés à 75.000 € pour les transactions immobilières et 12.000 €/an pour les prises de bail, pour les collectivités locales et les organismes HLM de plus de 2.000 habitants.

➤ **Gestion du patrimoine immobilier de l'état**

Animation et suivi de la nouvelle politique de l'état : surveillance des utilisations des biens immobiliers dans la perspective d'une aliénation ou d'une meilleure utilisation (surtout d'une aliénation, objectif défini comme prioritaire).

➤ **Gestion des successions vacantes**

Gestion des successions non réclamées et en déshérence jusqu'à appréhension pour le compte de l'Etat de l'actif successoral.

Compte tenu des spécificités de cette mission, un plan de formation est mis en place à l'école du trésor.

Les personnels de la DGI transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont à choisir d'ici 3 ans l'intégration au trésor s'ils veulent poursuivre une activité domaniale. Dans le cas contraire, ils seront maintenus dans des services de la DGI (hors activité domaniale) dans leur résidence pendant une période de 5 ans.

Pour les nouvelles affectations, priorité est donnée aux personnels de la DGI qui, de fait, intégreront directement le trésor. Si l'intégration et le déroulement de carrière dans nos services ne semblent pas à priori poser de problèmes, les perspectives de promotion pour les cadres A ne sont pas complètement éclaircies. Des négociations au niveau national devraient se tenir prochainement.

La préparation et la mise en place de ce transfert de mission se sont faites sans concertation avec les syndicats départementaux du trésor. Le dossier est arrivé à ce CTPL « clés en main », ce que nous dénonçons une fois de plus.

L'inquiétude des personnels des domaines quant au devenir de leur mission est justifiée. Tout dépendra du maintien ou pas du service public effectif aux collectivités locales, ainsi que de la poursuite ou de l'arrêt du dépeçage des actifs immobiliers de l'Etat. L'objectif du moment, clairement affiché, est uniquement exprimé en terme de chiffre d'affaires, de ventes.

La direction convient partager l'inquiétude de la CGT sur le fait que beaucoup d'agents actuellement en fonction vont partir prochainement en retraite, fragilisant ce secteur très technique.

Nous réclamons que des plans de formation soient immédiatement proposés aux agents du trésor, sur la base du volontariat.

Enfin nous attendons de voir les conséquences sur l'ORE (au trésor et aux impôts) de cette nouvelle mission...

## 2. Dialogue social

### **Extraits de la déclaration liminaire de la CGT :**

*« Le dialogue social ne saurait rester un concept abstrait... avancé par le Ministère et ses différentes directions nationales et départementales pour masquer la liquidation de missions, de services publics, la chute libre des emplois, la baisse constante du pouvoir d'achat, les attaques portées au statut général de la Fonction Publique, la précarisation croissante.*

*Quel dialogue social pour les centaines de vacataires dans les centres d'encaissement ?*

*Quel dialogue social et quel statut, quelle intégration dans nos services pour les anciens salariés de l'Imprimerie Nationale ?*

*Quelle est la réalité du dialogue social pour les dizaines d'agents subissant la mise en place des Hôtels des Finances, les fermetures et fusions de Trésoreries dans le département ?*

*Même si la représentation syndicale n'a réglementairement qu'un rôle consultatif, pourquoi vous obstinez-vous à ne pas prendre en compte ses avis, ses réflexions et ses propositions, dans l'intérêt des agents et des services... ?...*

*... Aucune réponse à nos courriers, aucune concertation, un mépris flagrant qui manifeste votre désir d'asseoir votre autorité en dénigrant l'action syndicale auprès des agents.*

*Certes la décision vous appartient. Mais pour autant nos propositions et les revendications des personnels que nous portons sont légitimes, et doivent donc être étudiées et mises en débat...*

*...Force est de constater, que ce soit dans le domaine de la gestion des personnels ou dans celui de l'organisation générale des services, que les textes et surtout votre attitude nous réduisent à une présence purement institutionnelle.*

*Même si comme vous nous le dites vous « recevez des commandes », ce sont les personnels et les usagers qui en font souvent les frais.*

*Tout en restant à sa place, la CGT réitère son souhait de voir enfin s'instaurer un véritable dialogue social. »*

## Commentaires :

La direction a simplement évoqué la signature en 2006 de la « charte du dialogue social » en guise de réponse.

Son unique désir était de faire un point d'étape sur 2 groupes de travail paritaires mis en place dans le département le 31 juillet 2006 :

### ➤ Places de parking

Devant l'afflux de demandes pour obtenir une place de parking, la direction est contrainte de chercher de nouvelles solutions. Le trésor dispose de 180 places dans le parking de l'INSEE, mais 273 badges d'accès sont en circulation malgré les demandes de restitution suite aux départs en retraite, mutations, etc. De nouveaux critères d'attribution sont à l'étude prenant en compte l'accès ou non aux transports en communs, les sujétions particulières, les agents dont les enfants fréquentent la crèche, etc.

La CGT a beaucoup travaillé en son temps sur ce dossier, et ses actions sont en partie à l'origine de l'obtention des places de parking. Le critère retenu alors était l'insuffisance des transports collectifs.

### ➤ Suite des accords JACOB

Lille a été choisie comme ville pilote pour mettre en place la « prime transport ». La Direction doit ouvrir ce dossier sur l'agglomération de Lille dans un premier temps. Un questionnaire va être distribué prochainement aux agents.

La CGT ne peut se résigner à cette limitation géographique. Cette « offre » doit être ouverte à l'ensemble des agents du département. Nous rappelons que lors d'une entrevue avec les organisations syndicales de la fonction publique, le préfet avait annoncé que l'état prendrait en charge 50% des frais de transport en commun de ses fonctionnaires. Après les dernières déclarations du premier ministre sur ce thème, nous espérons que les promesses seront tenues. La CGT revendique la mise en place de transports collectifs plus importants dans la région et la prise en charge des frais de déplacement par l'employeur.

La CGT suit ce dossier de près et ne manquera pas de vous faire part de son évolution.

## 3. Questions diverses

A l'initiative de la CGT et du SNAT, **la réinstallation de la trésorerie de Villeneuve d'Ascq** a été inscrite à l'ordre du jour. Sur l'invitation de ces syndicats, 4 agents du poste sont venus dire leur opposition au lieu de réimplantation.

Le principal argument mis en avant par les personnels est la difficulté pour les usagers et eux-mêmes à se déplacer jusqu'à ce nouveau site situé en périphérie et mal desservi par les transports en commun. Cette réinstallation précipitée est due au transfert d'une partie des activités des postes de Chéreng et de Mons consécutivement à leur fermeture.

Les arguments mis en avant par la Direction sur l'impossibilité de trouver un autre local n'ont convaincu ni les agents, ni nous même.

La conduite de cette opération par la direction est un contre exemple de dialogue social vertueux : malgré les nombreuses actions menées par les personnels (tracts, pétitions, rencontres avec la presse et les élus), les courriers de la CGT et du SNAT (restés sans réponse), aucune concertation. Mais un mépris flagrant qui manifeste le désir d'asseoir une autorité en dénigrant l'action syndicale auprès des agents.

La concertation, le dialogue social, ne sont décidément pas dans la culture de notre direction plus prompte à organiser des grand-messes dispendieuses.

Vos représentants CGT au CTPL,

*Patrice LESCOT*

*Jean-Marie MASSE*

*Jean-Rémy VANDEVOORDE*